



**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAMOTTE-WARFUSÉE
Séance du lundi 17 septembre 2018**

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept septembre le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h15, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEHURTEVENT, Maire.

Présents :

Mmes Patricia BLYAU, Christelle CAÏEZ, Julie GRISPOIRE et Sylvie GUESDON
MM. Sylvain CARLU, Cyrille CAFFIN, Hubert DAMIS, Dany DEBLOCK, Jacques DEBLOCK, Frédéric DEHURTEVENT, Arnaud DESTALMINIL, Renaud SOREL et Pierre VALEX

Absents excusés:

Mme Audrey MEYER
M. Éric LEFÈVRE (donnant pouvoir à Jacques DEBLOCK)

Secrétaire de séance : M. Hubert DAMIS

Salle polyvalente « Le Santerre » - présentation du projet de réhabilitation

Monsieur Le Maire relance le dossier de la Salle polyvalente « Le Santerre ». Il rappelle que ce projet de réhabilitation est en cours depuis 2016.

Le dossier était en cours d'étude pour finaliser la partie isolation de la toiture. En effet, les bâtiments recevant du public sont soumis à des réglementations très strictes avec des prescriptions particulières notamment en matière de sécurité incendie.

Après accord des services compétents, une solution a été trouvée. Monsieur Le Maire ajoute que les travaux sur la salle se décomposent de 2 parties : une partie concernant la réhabilitation de la salle et la seconde concernant l'agrandissement du bâtiment. Au vu du chantier et des coûts, il suggère que cela s'articule en 2 tranches.

La parole est donnée à Mme RIACHI, architecte, pour la présentation du projet.

1^{ère} tranche - réhabilitation de la salle polyvalente :

Cette partie englobe l'isolation de la toiture, l'isolation par l'extérieur des murs, le remplacement des portes de secours et la pose de baies vitrées et pour finir la création des trottoirs.

Cette opération sera décomposée en 7 lots dont la répartition financière est présentée comme suit :

N° et intitulé du lot	Montant HT
00 - PRESCRIPTION COMMUNES	
02 - VRD	12 984,00 €
03 - GROS ŒUVRE	9 579,00 €
04 - RAVALEMENT	16 800,00 €
05 - COUVERTURE	95 027,00 €
06 - MENUISERIES EXTÉRIEURES	15 200,00 €
TOTAL MARCHÉ HT	149 590,00 €

Il faudra ajouter les parties :

- Coordination SPS (soit la somme de 1 260 € HT) par les établissements « QUALICONSULT sécurité »,
- Contrôle technique par les établissements « QUALICONSULT » (soit la somme de 1 765 € HT),
- Les honoraires de l'architecte Mme RIACHI sur la base du même taux que dans le projet présenté en 2016 à savoir 6% HT du montant HT des travaux.

A la lecture du projet, le Conseil souhaite consulter la Communauté de Communes pour la partie voirie qui pourrait être prise en charge.

Par ailleurs, le Conseil suggère que dans la partie menuiserie, le verre soit traité de manière que l'intérieur ne soit pas vu de l'extérieur.

La durée des travaux est estimée de 3 à 4 mois. Afin de faciliter l'utilisation de la salle et de minimiser la fermeture de la celle-ci, le Conseil souhaite que les travaux débutent pendant les vacances de février et que la partie toiture soit réalisée dans un délai maximum d'un mois.

A la lecture de la tranche 1, le Conseil :

- valide la proposition avec les prescriptions vues ce jour,
- autorise M. le Maire à faire les démarches de demande de subventions auprès
 - de la FDE Somme,
 - du Conseil départemental,
 - des services de la Préfecture au titre de la DETR.
- donne autorisation au Maire pour la mise en place du marché public sur la tranche 1,
- donne autorisation au Maire pour la réalisation des études suivantes : amiante, assainissement et étude de sol,
- donne autorisation au Maire pour la consultation d'un géomètre concernant la réalisation de plans.

2^{ème} tranche – agrandissement de la salle :

Il s'agit pour cette phase de créer une surface supplémentaire. Il convient de définir les espaces créés à savoir rangement du mobilier, rangement du matériel de sport et surface de la petite salle.

A la lecture du projet et au vu des remarques de chacun, le Maire propose d'envoyer un plan aux conseillers pour prendre le temps de bien réfléchir et de revoir la 2^{ème} tranche lors du prochain Conseil.

Urbanisme – rétrocession de voiries

Dans le cadre des projets d'agrandissement de la Commune, Monsieur Le Maire propose de lancer les démarches de rétrocession de voirie auprès de la Communauté de Communes du Val de Somme.

La voie concernée est le chemin de Marcelcave à Bayonvillers.

Le Conseil à la majorité donne son accord.

Voirie – nom de rue du chemin du moulin

Au vu du futur lotissement, Monsieur Le Maire propose d'attribuer un nom de rue pour cette voie actuellement dénommée « le chemin du moulin ». Il convient également de définir un nom dans la rue où se trouve la médiathèque actuellement dénommée « place publique ».

Le Conseil propose de consulter le Conseil municipal des jeunes.

Une décision sera prise au prochain Conseil.

Finances : validation des devis de remise en état du chemin des bois et rue du Moulin

Monsieur Le Maire présente au Conseil une étude concernant la remise en état du « chemin de Marcelcave à Bayonvillers » et la création de voirie pour le futur lotissement « chemin du moulin ».

Le chiffrage est le suivant :

Remise en état du « chemin rural de Marcelcave à Bayonvillers » :

✓ Société « Colas » 4 567, 50 € HT soit un montant total de 5 481,00 € TTC

Adopté à l'unanimité.

Création de voirie du lotissement « chemin du moulin » :

✓ Société « Colas » 25 812,31 € HT soit un montant total de 30 974,76 € TTC,

✓ Société « IREM » 27 646,00 € HT soit un montant total de 33 175,20 € TTC,

✓ Société « VERDI » 32 779,80 € HT soit un montant total de 39 335,76 € TTC.

Le Conseil valide la proposition de la Société « Colas ».

Finances : tarification location de salle

Afin de faciliter la gestion administrative des locations des salles, Monsieur Le Maire propose au Conseil de revoir les modalités de leur location.

Après débat, le Conseil décide de se donner un temps de réflexion. Une décision sera prise lors du prochain Conseil.

Monsieur le Maire précise que la location de la salle « le Santerre » reste pour le moment à l'exclusivité des lotos et des associations du village.

Finances – convention tripartite prélèvement FDE 80

Dans le cadre de l'adhésion au marché FDE 80 et de l'adhésion au prélèvement Banque de France, il convient de mettre en place une convention tripartite.

Après présentation de la convention, le Conseil donne autorisation au Maire pour la signature de la convention.

Finances – validation du devis de mise en accessibilité des écoles

Suite à la validation des commissions des services de la DDTM et du SDIS 80 concernant la mise en accessibilité des écoles de Lamotte-Warfusée, Monsieur le Maire présente au Conseil deux devis de l'association « La maisonnée ».

Il s'agit de l'aménagement de rampes conformes aux dispositions sur l'accessibilité pour les deux écoles :

	Intervenant	Coût HT	Coût TTC
Ecole de Lamotte			
Aménagement d'une rampe conforme à la réglementation	association la Maisonnée	1 175,00 €	1 175,00 €
	Paul Sergeant	935,32 €	1 122,38 €
SOUS TOTAL :		2 110,32 €	2 297,38 €
Ecole de Warfusée			
Aménagement d'une rampe conforme à la réglementation	association la Maisonnée	2 120,00 €	2 120,00 €
	Paul Sergeant	2 406,00 €	2 887,20 €
SOUS TOTAL :		4 526,00 €	5 007,20 €
TOTAL :		6 636,32 €	7 304,58 €

Le Conseil valide les propositions.

Questions diverses.

- Cimetière – procédure de régularisation des sépultures sans acte : Monsieur Le Maire annonce la fin de la procédure de régularisation concernant les sépultures sans acte. La Commune récupère donc 95 sépultures dont 69 à Lamotte et 26 à Warfusée.
- Proposition de service : Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil d'un mail d'une administrée concernant une proposition de service « bénévole ». Diplômée d'état cette personne souhaite dispenser des cours de remise en forme. Elle sollicite la mise à disposition d'une salle de 1 à 2 heures par semaine. Au vu de la réglementation en vigueur, il convient que cette personne crée une association avec assurance. Une réponse sera faite en ce sens.
- Commémoration du 11 novembre 1918 : à l'occasion du centenaire de la grande guerre, les jeunes du village par l'intermédiaire du Conseil municipal des jeunes (CMJ) et l'association « les loulous » en collaboration avec l'association VAL préparent des animations spéciales. La cérémonie débutera plus tôt. Une information lors du prochain « actu express » sera faite pour plus de renseignement. Monsieur Le Maire remercie Mesdames CAÏEZ, Guesdon et Monsieur CAFFIN pour le travail fait avec le CMJ. Le Conseil espère que les lamottais participeront en nombre à cette commémoration spéciale.
- Portes ouvertes des monuments historiques : Monsieur le Maire tient à remercier M. VALEX et M. VERCLEYEN pour leur implication dans la réussite de cette opération « portes ouvertes ». M. VALEX précise qu'il y a eu beaucoup de passage.

La séance est close à 22 h 30